

CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bulletin des interpellations et des questions orales

**Commission des affaires intérieures, chargée des pouvoirs locaux
et des compétences d'agglomération**

**RÉUNION DU
JEUDI 27 MARS 2003**

SOMMAIRE

QUESTIONS ORALES

de Mme Marion Lemesre à M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant "la dotation octroyée dans le budget 2003 au Secrétariat régional au Développement urbain".

(Orateurs: Mme Marion Lemesre et M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement)

de M. Marc Cools à M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant "la réalisation du programme opérationnel d'Urban II".

(Orateurs: M. Marc Cools et M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement)

Présidence de M. Jan BÉGHIN, Président.

- La réunion est ouverte à 14h40'.

QUESTIONS ORALES

La dotation octroyée dans le budget 2003 au Secrétariat régional au Développement urbain

Mme Marion Lemesre .- Il apparaît que la dotation octroyée dans le budget 2003 au Secrétariat régional de Développement Urbain, ASBL régionale chargée de faire le suivi de la politique de revitalisation et communément appelée SRDU, a bénéficié d'une augmentation de 50%. Cette augmentation a pour but notamment de permettre la mise en œuvre d'un plan de communication et de promotion de la politique menée. Le budget du SRDU (composé de 9 personnes) est donc passé de 535.000 euros à 800.000 euros (allocation 16.81.25.33.00). Le plan de communication 2003, quant à lui, est budgété pour la bagatelle de 1,1 millions d'euros (allocation 16.81.26.33.00).

Nous connaissons tous les nécessités financières de ce secteur et la pertinence des allocations budgétaires que celles-ci imposent quant à la gestion des crédits régionaux. Je voudrais donc demander à Monsieur le Ministre quelle sera la plus-value créée par ce plan de communication pour les acteurs et bénéficiaires de la politique de revitalisation et si le cas échéant, il n'y a pas lieu de prendre d'autres mesures prioritaires dans le cadre de cette politique?

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement .- Votre question, Mme Lemesre, m'apparaît étonnante à plus d'un titre.

Tout d'abord, comme vous le relevez très justement, nous discutons ici d'un volet de l'ordonnance budgétaire votée par votre Conseil au mois de décembre dernier. Votre question me laisserait dans un premier temps penser que l'augmentation du crédit alloué au fonctionnement du Secrétariat Régional au Développement Urbain a échappé à votre attention. Surtout lorsque l'on sait, si mes souvenirs sont bons, que votre commission a voté ce budget à l'unanimité. Cependant, c'est vous-même qui déclariez à l'occasion du débat précédent ce vote et je reprends intégralement le compte rendu de votre intervention: "en ce qui concerne la promotion de la revitalisation des quartiers, il faut développer une citoyenneté régionale dans les quartiers fragilisés et le groupe MR soutiendra donc le Ministre dans sa démarche"¹. Auriez-vous omis, ce jour-là, de consulter les chiffres correspondant aux allocations de base concernées?

Ceci étant, je n'ai aucun problème à vous fournir les renseignements que vous avez omis de demander lors de nos débats budgétaires.

Et c'est en analysant votre question que je m'étonne à nouveau. En effet, je ne comprends pas très bien comment vous

parvenez à mettre en perspective, d'un côté l'augmentation des crédits de fonctionnement du Secrétariat, correspondant à 265.000 EUR, et un plan de communication, par nature limité dans le temps, et dont le coût est évalué à 1.100.00 EUR, et de l'autre côté les 25.000.000 EUR que votre Conseil alloue chaque année à la politique des contrats de quartiers, sans compter les moyens qui seront accordés sur la période de 2000-2006 au cofinancement des projets réalisés dans le cadre d'Urban et d'Objectif 2.

Comme vous le constaterez, par ailleurs, cette augmentation budgétaire n'a eu aucune incidence sur le volume des crédits consacrés aux programmes proprement dits.

Votre remarque m'apparaît d'autant moins opportune que tous les observateurs avisés mettent en avant deux besoins récurrents dans la politique de revitalisation :

- un meilleur encadrement des promoteurs
- une meilleure diffusion des résultats engrangés dans le cadre de ces politiques

S'agissant de cet encadrement, tout le monde s'accorde pour dire que le travail du Secrétariat est essentiel.

A titre purement exemplatif, et compte tenu des prescrits de l'ordonnance sur les contrats de quartiers, dix réunions de la Commission Locale de Développement Intégré sont organisées par an au sein de chaque contrat. A l'heure actuelle, 23 contrats de quartier sont en cours de réalisation. Cela fait donc 230 réunions par an (en soirée) sans compter les réunions des groupes de travail et les réunions des assemblées générales. A ces réunions, s'ajoutent aussi les réunions techniques organisées par le Secrétariat avec les opérateurs locaux destinées à la résolution de problèmes particuliers.

Et tout ceci ne constitue qu'une infime partie du travail rempli par une équipe de 7 personnes (en ayant l'honnêteté intellectuelle de retirer de votre compte le personnel administratif) à qui l'on demande, fort justement, de ne pas céder à la tentation de la réunionnite aiguë.

Après un an et demi de fonctionnement, il a bien fallu constater que l'équipe du Secrétariat était trop réduite pour remplir valablement les tâches qui lui ont été confiées par le Gouvernement.

C'est la raison pour laquelle j'ai proposé une augmentation du budget du Secrétariat destinée au recrutement de personnel supplémentaire.

Le Plan de communication, quant à lui, répond à une nécessité de valoriser la politique menée par le Gouvernement dans ce domaine. Trop souvent, lorsque l'on parcourt les quartiers en cours de revitalisation, un sentiment de confusion prend le visiteur, même averti. Qui finance quoi ? Est-ce que les investissements conséquents que la Région entreprend, en partenariat avec les Communes, dans les quartiers sont suffisamment valorisés? Toutes ces questions m'ont conduit à demander à une société spécialisée d'élaborer une stratégie de communication pour la politique de revitalisation des quartiers. Cette stratégie cible avant tout les habitants des quartiers et tous les Bruxellois intéressés par l'évolution de leur Région avec des moyens de communication variés : site internet, brochures, reportage audio-visuel, signalétique des chantiers et investissements...

1. Compte rendu de la réunion de la Commission des Affaires intérieures du 21 novembre 2002 consacrée à l'examen du budget – doc. n° A-370/4 - 2002/2003, p. 220.

Je suppose que vous conviendrez avec moi que les 250.000.000 EUR que la Région a investis depuis 10 ans dans ses quartiers valaient bien, pour la première fois, un plan de communication, fût-il budgété à la bagatelle (pour reprendre votre expression) de 1.100.000 EUR soit à peine plus de 0.4% de cet investissement...

Mme Marion Lemesre .- Je remercie le Ministre pour sa réponse. J'avais pris la précaution de réaffirmer le soutien du groupe MR à cette politique. Sur le plan de la communication, je vous soutiens aussi dans cette démarche, afin qu'il y ait une certaine cohérence. Il faudrait en effet coordonner les stratégies de communication entre la Région et les communes. Combien de personnes allez-vous engager en plus pour cela?

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement .- Il est prévu d'engager trois personnes.

- L'incident est clos.

La réalisation du programme opérationnel d'Urban II

M. Marc Cools .- Compte tenu de la faible consommation observée dans les mesures 2.1 et 2.2 du programme opérationnel d'Urban II, le Gouvernement prenait acte dans sa décision du 11 juillet 2002 qu'il décidait de relancer un appel à projets spécifique à cette mesure.

Je souhaiterais savoir si ce nouvel appel à projets a été effectivement réalisé vers les trois communes concernées (Anderlecht, Forest, Saint-Gilles) et si le cas échéant de nouveaux projets ont été rentrés par ces communes.

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement .- Comme vous le savez, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le 11 juillet 2002 la liste des projets sélectionnés dans le cadre du programme Urban 2000-2006.

Dans ce cadre, divers projets ont été sélectionnés:

- Création d'une agence de développement urbain durable à Anderlecht
- Création d'une bourse d'achats collectifs d'immeubles à Anderlecht
- Développement d'une Maison de l'emploi à Saint-Gilles
- Création du centre des arts contemporains sur le site des anciennes Brasseries Wielemans-Ceuppens à Forest
- Développement de deux cyber-espaces, l'un à Saint-Gilles et l'autre à Forest
- Rénovation du centre culturel Pianofabriek à Saint-Gilles
- Création de la maison des cultures à Saint-Gilles

- Accompagnement de jeunes entrepreneurs et développement d'ateliers de création artistique sur le territoire des 3 Communes.

La décision du Gouvernement prévoit également le lancement d'un deuxième appel à projets, portant sur les mesures 2.1. (diffusion des nouvelles technologies) et 2.2. (soutien aux initiatives de développement local), sur un montant de 1.187.216,5 EUR de contribution du FEDER, à laquelle il faut ajouter les contributions régionales et d'autres pouvoirs publics.

Cet appel à projets a été transmis aux 3 communes concernées.

Dans un souci de hiérarchisation des priorités, le service de la rénovation urbaine du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale avait tout d'abord examiné les plans financiers déposés par les opérateurs des projets sélectionnés.

Cette étape, indispensable au bon déroulement du programme, est en voie de finalisation. Avant de procéder à la rédaction des premiers arrêtés et des premières conventions il était essentiel de finaliser une programmation financière réaliste.

Cette étape franchie, le deuxième appel à projets concernant les communes mais également l'ensemble des opérateurs situés dans la zone est donc lancé et permettra de clôturer la programmation 2000-2006 d'Urban.

La date limite pour la rentrée des nouveaux projets est fixée au 5 mai 2003.

M. Marc Cools .- Je remercie le Ministre pour sa réponse et me réjouis de savoir qu'un deuxième appel à projets a été lancé. Je me permets de suggérer l'idée suivante: puisque les communes, qui sont les acteurs pour l'élaboration des projets, n'ont pas toujours le *know-how* nécessaire pour monter de tels projets, il serait peut-être utile que les services régionaux servent de support pour monter ces projets et aider les communes à les introduire. Par ailleurs, vous avez parlé dans votre réponse du service de rénovation urbaine: il serait utile que, pour les projets Urban II, ce service travaille avec d'autres services pararégionaux, comme la SRIB, la SDRB, etc.

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement .- Il ne nous appartient pas de nous substituer aux communes, mais il est clair que les services de la Région sont à leur disposition pour les aider. Mais il est vrai que les programmes européens ont leurs spécificités, leurs contraintes, voire leurs lourdeurs, et sont effectivement moins flexibles que les projets régionaux. En effet, il faut que ces projets soient dans le créneau requis par l'Union européenne.

- L'incident est clos.

- La réunion est close à 14h55'.